

Séance du mercredi 30 novembre

Amendement du Groupe socialiste pour le maintien de la TVA à 5.5 sur le spectacle vivant...

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 388 rectifié.

La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Cet amendement vise à supprimer l'augmentation de la TVA de 5,5 % à 7 % sur le spectacle vivant et le cinéma, c'est-à-dire sur le prix des billets d'entrée. L'impact en serait très lourd pour les producteurs et les diffuseurs de spectacles vivants, parce que cette mesure interviendrait alors que nous sommes en pleine saison 2011-2012, que les programmations sont établies depuis longtemps et, surtout, que le prix des billets a déjà été fixé pour toute la saison, notamment du fait des abonnements. La mesure que vous nous demandez de voter aurait donc des répercussions très sensibles dans ce secteur fragile, déjà confronté à une baisse de la fréquentation en salle et à une crise globale de la diffusion. Le dernier chiffre de la SACD indique que chaque spectacle vivant est joué en moyenne neuf fois. Les structures subventionnées ne sont pas en meilleure forme que les autres en raison de la réforme des collectivités territoriales, qui a limité leur capacité d'intervention, alors qu'elles assument 70 % du financement public de la culture. De plus, nous avons débattu ici même de la stagnation des crédits du ministère de la culture, et même de leur baisse pour le spectacle vivant.

Une telle disposition aurait donc un impact sur les marges artistiques, sur les capacités de production et de diffusion des lieux et des compagnies, elle aurait donc des conséquences sur l'emploi culturel, avec en toile de fond toute la problématique de l'intermittence du spectacle. Évidemment, si on sait que la politique culturelle, ce n'est pas seulement l'offre mais aussi la demande, c'est-à-dire les publics, on comprend qu'il y aura une répercussion sur l'accès du plus grand nombre au spectacle vivant.

Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Gilles Carrez, rapporteur général, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Valérie Pécresse, ministre. Défavorable.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. C'est une mesure de plus du Gouvernement qui va remettre en cause la diversité culturelle. Madame la ministre, vous avez été ministre de la recherche (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe UMP*), et vous savez qu'elle est financée publiquement parce que c'est un bien public national, parce que la recherche fait partie de ce qui caractérise une nation. La culture, c'est la même chose !

Le spectacle vivant, la création artistique, c'est aussi fondamental à une nation que la recherche, et ils doivent être aidés par l'État ! Il y a deux façons de les aider. Par exemple, nous avons en France un statut original et efficace : celui des intermittents du spectacle. Votre majorité l'a en partie remis en cause, mais il est de même nature que le financement de la recherche car il participe du financement de la création culturelle. L'autre façon de financer, Patrick Bloche l'a évoquée, c'est du côté de la demande : garder la TVA à taux réduit pour la culture parce qu'elle constitue un bien essentiel. En remettant en cause le taux de 5,5 %, vous allez porter un coup de plus au spectacle vivant alors qu'il a besoin de notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. – Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Nous allons maintenant procéder au scrutin public sur l'amendement n° 388 rectifié.

(*Il est procédé au scrutin.*) Pour l'adoption : 17 ; Contre : 55 (*L'amendement n° 388 rectifié n'est pas adopté.*)